

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous connaissons très bien les aléas du Mouzon, car notre maison se trouve « à proximité »*

L'eau ne s'écoule pas. Sous les arches du pont, poussent des saules, des joncs, etc.
Plus loin, les berges et le lit de la rivière ont disparu sous la végétation. Voir ci-dessous :



Vue depuis la route de
Circourt /Mouzon :
Berges de la rivière
envahies par la
végétation

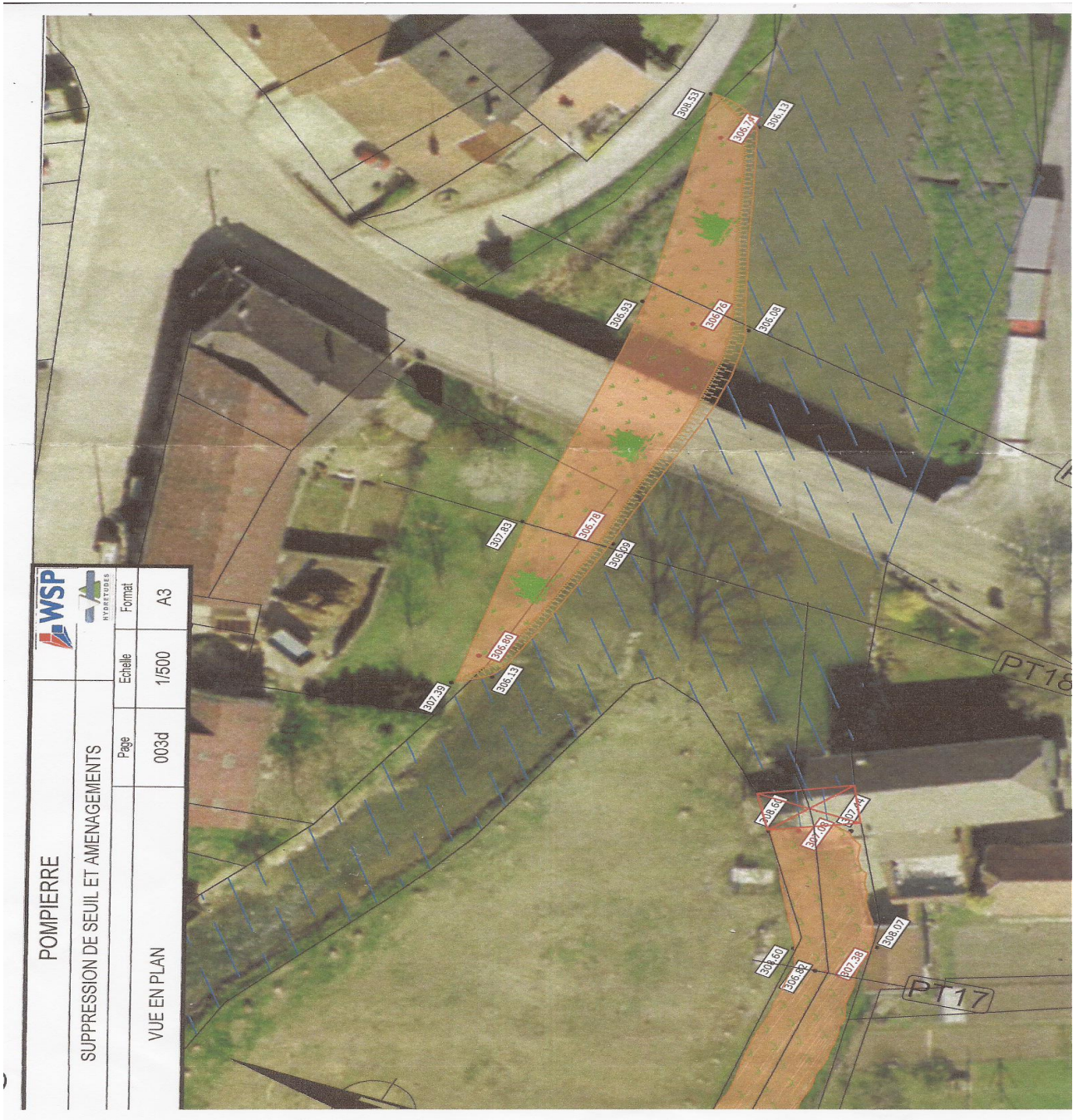
Il y a 25 ans le lit de la rivière était curé, nettoyé régulièrement et cela n'empêchait pas d'avoir poissons, poules d'eau, grenouilles, papillons, etc.

Face à notre terrain, rive droite, chez le voisin, dans les années 1980, il y avait un terrain en pente qui descendait de la route à la rivière. Mais il a été remblayé et emmuré, ce qui renvoie l'eau chez nous : CF photo ci-dessous.



* modifié pour des raisons de confidentialité.

Il y a eu un projet en 2017-2018 d'aménagement avec du remblai qui nous aurait restitué notre terrain. CF ci-dessous :



Mais le projet a été annulé, le propriétaire du canal ayant refusé.

Sur ce canal, il existe des vannes que le propriétaire ferme quand il faut les ouvrir, ce qui renvoie l'eau et nous noie encore plus. Deux jours de pluie vannes fermées et le terrain et le sous-sol sont noyés. CF photo



L'eau qui est dirigée vers chez nous ne peut pas s'écouler, fait des tourbillons qui ont arraché le terrain d'environ 8m.



Le terrain, initialement s'arrêtait au pilier de la deuxième arche visible sur la photo.



Ancien plan montrant bien que la délimitation du terrain était largement plus avancé sous les arches.



Je vous pose la question : Que pouvez-vous faire pour nous restituer notre bien avant qu'il ne disparaisse complètement.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Veillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.